

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

L'inscription et la participation aux épreuves du Grand Raid du Ventoux® implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, de La charte du trailer et de toute consigne adressée par l'organisateur aux participants. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

LA CHARTE DU TRAILER :

Amis coureurs :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.

L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.

- Respecter l'intégralité du Règlement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
- Soutenir tous les trailers : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les trailers.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.
- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.
- Être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparé pour cela
- Avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie

personnelle en montagne permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve :

Savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles du fait de l'altitude (nuit, vent, froid, brouillard, pluie ou neige) savoir gérer, y compris si on est isolé, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...

être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes et que pour une telle activité en montagne la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

PRÉSENTATION :

Le *Grand Raid du Ventoux*® est une épreuve de course nature sur sentiers techniques en semi-autonomie, il est ouvert à toute personne, (hommes & femmes), licenciée ou non et âgée de dix-huit ans révolus. Une excellente condition physique ainsi qu'un très bon entraînement sont indispensables ; le participant doit être apte à évoluer en semi autosuffisance sur de longues distances aussi bien de jour que de nuit. Afin de participer dans les meilleures conditions qu'il soit, Il est conseillé d'avoir pratiqué une ou plusieurs épreuves similaires.

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle. Les épreuves du *Grand Raid du Ventoux*® se déroulent en une seule étape, à allure libre, dans le délai imparti par les barrières horaires spécifiques à chaque épreuve. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

DÉFINITION DES ÉPREUVES :

Le *Grand Raid du Ventoux*® est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de grande randonnée des Monts de Vaucluse, de la Nesque, du Ventoux et des dentelles de Montmirail. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre, en un temps limité.

La TNVD® : environ 100 km pour environ 5200 mètres de dénivelé positif, au départ

de Venasque, en semi-autonomie et en 21:00 heures maximum. 500 coureurs max.
5 points ITRA.

La TNVD® relais x4 environ 100 km pour environ 5200 mètres divisé en 4 sections, au départ de Venasque, en semi-autonomie. 50 Equipes max.

La TNVD® relais x2 environ 100 km pour environ 5200 mètres divisé en 2 sections, au départ de Venasque, en semi-autonomie. 50 Equipes max. Relais 1 : 3 points ITRA / Relais 2 : 2 Points ITRA.

La TVD® Rando-Trail 50km au départ du Mt Serein 200 coureurs max

La DD® Rando-Trail 27km au départ de Malaucène 200 coureurs max

Le nombre maximum de coureurs est donné à titre indicatif est peut-être revu à la hausse ou à la baisse pour les besoins de l'organisation.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font via le site : www.kms.fr

- L'inscription n'est validée qu'une fois le dossier complet (fiche coureur, questionnaire emprunte carbone, paiement), une inscription non complète ne permet pas de réserver un dossard.

Les inscriptions pour la TVD® Rando-Trail et DD® Rando-Trail se font sur le site www.grandraidventoux.com à partir du mois de janvier 2021

LES DROITS D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement pour le *Grand Raid du Ventoux*® sont fixés à (hors frais de gestion de KMS) :

- TNVD® 100KM SOLO :

Du 31/10/20 au 12/12/20 = 85€

Du 12/12/20 au 12/03/21 = 90€

Du 12/03/21 au 12/04/21 = 100€

- Relais x2 TNVD® 100KM par équipe :

Du 31/10/20 au 12/12/20 = 95€

Du 12/12/20 au 12/03/21 = 105€

Du 12/03/21 au 12/04/21 = 115€

- Relais x4 TNVD® 100KM par équipe :

Du 31/10/20 au 12/12/20 = 125€

Du 12/12/20 au 12/03/21 = 140€

Du 12/03/21 au 12/04/21 = 150€

- La TVD® Rando-Trail 50km = 20€

Inscription à partir du 01/01/21 au 12/04/21

- La DD® Rando-Trail 27km = 12€

Inscription à partir du 01/01/21 au 12/04/21

Report de dossard inscrits 2020 :

TNVD® 100KM SOLO = 35€ report nominatif, vous disposez d'un dossard prioritaire jusqu'au 1^{er} janvier 2021 au-delà dans la limite des places disponibles. Du 31/10/2020 au 12/04/2021

Relais x2 TNVD® 100KM par équipe = 45€ 50% des personnes inscrites dans l'équipe en 2020 doit être présente en 2021 pour bénéficier du report, vous disposez d'un dossard prioritaire jusqu'au 1^{er} janvier 2021 au-delà dans la limite des places disponibles. Du 31/10/2020 au 12/04/2021

- Relais x4 TNVD® 100KM par équipe = 55€ 50% des personnes inscrites dans l'équipe en 2020 doit être présente en 2021 pour bénéficier du report, vous disposez d'un dossard prioritaire jusqu'au 1^{er} janvier 2021 au-delà dans la limite des places disponibles. Du 31/10/2020 au 12/04/2021

Il n'est pas possible de changer de format sur un report de dossard

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Bus navette permettant l'accès au départ à Venasque :

L'organisation met à disposition des bus pour 6€/personne dans la limite de 240 places maximum à réserver lors de votre inscription sur www.kms.fr. (Horaire et lieu de départ sur www.grandraidventoux.com).

NAVETTE : UNIQUEMENT GIGONDAS > VENASQUE | DÉPART 4H00 depuis Gigondas.
Pour les Relais, merci de vous organiser pour vous rendre sur les Points Relais par vos propres moyens.

FONCTIONEMENT FORMAT RANDO-TRAIL OFF

Deux formats : TVD® Rando-Trail 50km et DD® Rando-Trail 27km

Les inscriptions se font sur le site www.grandraidventoux.com

Toutes les modalités sur le site www.grandraidventoux.com

RETRAIT DES DOSSARDS :

Aucune inscriptions sur place, tout dossier non complet et validé sur le site www.KMS.fr ou avant le dimanche 12 avril 2020 minuit sera annulé et remboursé hors frais de gestion KMS et frais de gestion de course (modalité remboursement : voir la partie du règlement annulation et remboursement).

Le retrait des dossards se fera muni d'une pièce d'identité ainsi que la photocopie papier d'un certificat médical ou licence (voir annexe 2 certificats et licences acceptés), il est possible de retirer un dossard pour un autre concurrent sur présentation de sa pièce d'identité (ou photocopie papier) ainsi que de son certificat médical ou licence.

L'organisation conservera le certificat médical merci de prendre vos dispositions.

Ces modalités peuvent être modifiées suivant le contexte sanitaire.

Retrait le 23 avril les horaires et lieu seront disponibles sur le site www.grandraidventoux.com.

Aucun retrait le jour de la course.

MATÉRIELS OBLIGATOIRES ET CONSEILLES ASSISTANCE :

Le *Grand Raid du Ventoux*® est une discipline pratiquée en milieu naturel dont certains points ne sont pas accessibles pour l'installation de poste de ravitaillement. A ce titre, les distances entre les points de ravitaillement ne peuvent être régulières. Pour ces raisons, le participant au *Grand Raid du Ventoux*® doit être en possession de matériel adapté (sac à dos de trail-running) devant avoir une capacité en liquide de deux litres minimums et une quantité de ravitaillement solide suffisante garantissant une consommation régulière sur le trajet reliant le point de ravitaillement suivant. A titre indicatif, 8 à 15 Km environ séparent deux points de ravitaillement.

LE MATÉRIEL OBLIGATOIRE EST LE SUIVANT :

Le port du maillot de l'événement fourni au retrait des dossards dans le lot coureur est obligatoire au départ de la course, la taille est à choisir à l'inscription.

Bracelet de l'événement

Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité

Kit de base

Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course

Téléphone mobile (mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation, garder son téléphone allumé, ne pas masquer son numéro et ne pas oublier de partir avec une batterie chargée)

Gobelet personnel 15cl minimum (bidons ou flasques avec bouchon non acceptés)

Réserve d'eau minimum 1 litre

1 lampe en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe Couverture de survie.

Sifflet

Réserve alimentaire

Veste permettant de supporter le mauvais temps en montagne. Il est de la responsabilité du coureur de juger, sur ce critère, si sa veste est adaptée au règlement et donc au mauvais temps en montagne, mais, lors d'un contrôle, l'appréciation du responsable du contrôle ou du commissaire de course l'emportera.

Casquette ou bandana ou Buff®

Pièce d'identité (ou photocopie)

Kit canicule (peut être exigé par l'organisation juste avant la course, selon conditions météo)

Lunettes de soleil.

Réserve d'eau minimum 2 litres

Kit mauvais temps (peut être exigé par l'organisation juste avant la course, selon conditions météo).

Seconde couche chaude supplémentaire : un vêtement seconde couche chaud à manches longues (coton exclu) OU la combinaison d'un sous-vêtement chaud à manches longues (première ou seconde couche, coton exclu) et d'une veste coupe-vent avec une protection déperlante durable.

Bonnet

Gants chauds.

Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe

Surpantalon imperméable

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter ce matériel de sécurité devenu obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors de l'entrée dans le SAS de départ.

Pour des raisons de sécurité, à tout instant dans le déroulement de la course, l'organisateur, les membres de la sécurité médicale et de la sécurité terrain se réservent le droit de venir en aide à un coureur sur le plan technique, sur le plan matériel et vestimentaire, sur le plan alimentaire.

L'ASSISTANCE :

L'assistance est autorisée uniquement sur les zones officielles de ravitaillement indiquées dans le roadbook suiveur.

Les chefs de poste seront chargés de veiller au respect total de ces points de règlement.

LES POINTS D'EAU :

Des points d'eau peuvent être mis en place. La liste sera communiquée aux coureurs une semaine avant le départ.

Les points d'eau naturels ne sont pas considérés comme des zones officielles de ravitaillement.

L'USAGE DES BÂTONS :

L'usage des bâtons est libre.

Ensuite, le coureur est autorisé à prendre, donner, reprendre ses bâtons auprès de son assistance mais uniquement sur les zones officielles de ravitaillement.

L'HABILLEMENT PERSONNEL :

Le coureur est libre de gérer son habillement auprès de son assistance mais uniquement sur les zones officielles de ravitaillement précisées dans le roadbook suiveur. Mais en cas de mauvaise météo et selon les directives de l'organisation,

certains équipements peuvent devenir obligatoires pour des raisons de sécurité sur l'intégralité du parcours.

CONTRÔLE ET SANCTIONS :

Le directeur de course, le responsable de la sécurité médicale, le responsable de la sécurité routes, les chefs de poste, les équipes d'ouvriers, les chargés de sécurité positionnés sur l'ensemble du parcours, ainsi qu'une brigade spécifique et volante sont chargés de veiller au respect du règlement.

Ils sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement(*) une pénalité en cas de non-respect, selon le tableau suivant :

MANQUEMENT AU RÈGLEMENT PÉNALISATION (*) – DISQUALIFICATION

Coupe représentant un raccourci important Selon décision du jury de course
Coupe ne représentant pas un raccourci important mais effectuée hors de tout sentier ou via un raccourci fermé Pénalité 1 d'heure

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, pas de veste coupe vent, aucune lampe, pas de couverture de survie, pas de téléphone mobile) Disqualification immédiate

Autre absence de matériel obligatoire ou devenu obligatoire (collant de course ou pantalon, casquette ou bandana, bonnet, gants chauds et imperméables, vêtement chaud à manches longues, surpantalon imperméable, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet etc)

Pénalité 1 heure

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire Disqualification

Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage Pénalité 1 heure

Non-respect des personnes (organisation ou coureurs) Disqualification et à vie

Non-assistance à une personne en difficulté Disqualification

Assistance en dehors des zones autorisées Pénalité 1 heure

Accompagnement sur le parcours hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement Pénalité ¼ d'heure

Triche (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, ...) Disqualification immédiate et à vie

Défaut de dossard visible Pénalité ¼ d'heure

Port du dossard non conforme Pénalité ¼ d'heure

(durant lequel le coureur remet son dossard de manière conforme)

Attitude dangereuse avérée (ex : bâtons avec pointes non protégées orientées vers les coureurs ou les spectateurs) Pénalité ¼ d'heure

Absence d'une puce électronique chronométrage Selon décision du jury de course

Absence de passage à un point de contrôle Selon décision du jury de course
Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste Disqualification
Refus contrôle anti-dopage Le coureur sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage
Départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite Disqualification
Sac non marqué Pénalité 1 heure

(*) Les pénalités d'un ¼ heure ou d'une heure sont applicables immédiatement, c'est à dire que le coureur doit interrompre sa course pendant toute la durée de la pénalité, en cas de réclamation après course si celle-ci est justifiée une pénalité horaire sur son temps scratch ou une disqualification du coureur peut être prononcée par le jury.

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

SECURITE COURSE : Médical

Une équipe médicale constituée d'un médecin, d'un infirmier et de 2 ambulances avec 2 secouristes, seront présent pendant toute la durée des épreuves. Le médecin est habilité pour retirer le dossard et pour mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve ; en cas de refus du concurrent, ce dernier signera une décharge conséquente dégageant ainsi le TEAMSPORTS84 de toute responsabilité.

ABANDON :

Aucun concurrent ne doit quitter le site d'épreuve sportive par ses propres moyens !! En cas d'abandon (excepté le cas de force majeure d'évacuation par les Services Publics hors d'un poste de ravitaillement), il prévient obligatoirement le responsable du poste de ravitaillement le plus proche et lui remet son dossard et sa puce, entraînant ainsi, l'invalidation de sa participation. Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste.

Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les fermiers, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

BARRIÈRE HORAIRE : 5km/h

ANNULATION D'INSCRIPTION, REMBOURSEMENT :

Jusqu'au 01 janvier 2021 minuit, le prix de l'inscription sera remboursé hors frais de gestion KMS.

Aucun remboursement sans raison médicale ne sera effectué après le 01 janvier 2021 minuit.

Les changements de nom sur les dossards seront pris en compte jusqu'au 1 avril 2021, les changements de nom d'effectue auprès de kms.

Des conditions indépendantes de sa volonté peuvent amener le participant à ne pas pouvoir participer au *Grand Raid Ventoux*®.

Pour annuler sa participation le coureur doit le faire par un courrier motivé et un certificat médical attestant l'incapacité du concurrent à courir l'épreuve transmis en Recommandé avec accusé de réception à TEAMSPORTS84 chez Mr BELMONTE lotissement la Florantine 84330 le BARROUX avant le 12 avril 2021, le participant sera remboursé hors frais de gestion de course et de gestion kms.

Passé cette date (12 avril 2021) Le participant recevra un avoir pour l'édition 2022.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 30 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué

ORGANISATION GÉNÉRALE DES COURSES :

SACS D'ALLEGEMENT :

TNVD® : chaque concurrent peut disposer d'1 sac de 30 litres max non fourni par l'organisation. Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix, l'avoir fermé et inscrit son numéro de dossard dessus, il peut le déposer à Venasque à côté de la ligne de départ dans un camion prévu à cet effet. Ce sac est acheminé par l'organisation au Mont Serein.

En arrivant à Gigondas, chaque coureur peut récupérer son sac à partir de 18h le samedi à la salle des fêtes de GIGONDAS.

Il est recommandé de ne pas y placer d'objets de valeur, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

RAVITAILLEMENTS :

L'organisation assure la présence de ravitaillements solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour des informations plus détaillées sur la composition des ravitaillements, consultez la page "Ravitaillements" sur www.grandraidventoux.com

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Pour la TNVD relais x4 seul le relayeur finissant sa section est autorisé à accéder au ravitaillement.

Le guide de la course et les pages dédiées du site internet identifieront la liste précise des points de ravitaillement et leur composition.

POSTES DE CONTRÔLE :

Un contrôle peut être effectué à l'arrivée à tout poste de ravitaillement et certains postes de secours.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

BALISAGE :

Pour une meilleure vision de nuit, à partir du sommet du Ventoux les balises sont dotées d'une partie en matière réfléchissante accrochant la lumière de votre frontale.

ATTENTION : si vous n'en voyez plus, rebroussez chemin !

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

PARCOURS ET HORAIRES:

Le départ aura lieu le 24 avril 2021 à 5h00 sur la commune de Venasque.

À tout moment, l'organisation du *Grand Raid Ventoux*® se réserve le droit de modifier le parcours et/ou les horaires et/ou les barrières horaires.

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Les heures limites de départ (barrières horaires) des principaux postes de contrôle seront définies et communiquées dans le guide de la course seront définies et communiquées sur le site de la course

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Elle se réserve également le droit d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

COURSE EN RELAIS X4 et X2 TNVD 100km :

Le choix des sections, par équipier sera définie lors de l'inscription, vous devez inscrire l'équipe sur et donner le détail des sections avec le nom de chaque coureur de l'équipe.

Le départ sera donné en même temps que celui de la course solo

La couleur du dossard permettra de différencier les coureurs solos et relais.

L'organisation prend en charge la navette pour le premier relayeur qui préalablement ce sera acquitté du prix de la navette.

L'organisation ne prévoit pas de transports pour rejoindre ou revenir des lieux de relais, Les participants sont invités à s'organiser avec un véhicule personnel pour les transferts entre les différents relais.

Le passage de relais se fera uniquement sur les zones de relais spécifiées par l'organisation, le relayeur devra se présenter muni d'une pièce d'identité (ou photocopie) aux responsables de la zone de relais, A l'entrée de la zone de relais le coureur pointera puis passera au relayeur sa puce de chronométrage.

Si un ou maximum 3 des quatre coureurs devait abandonner, le ou les coureurs de son équipe pourront effectuer leur(s) section(s), en démarrant de la zone de relais, au plus tôt 2 heures après le passage du premier coureur. Les temps seront enregistrés mais l'équipe ne sera pas classée.

ARRIVÉE :

A votre arrivée, vous recevrez votre cadeau finisher.

Sur présentation de votre dossard ou bracelet une consommation vous est offerte pour chaque concurrent relais et solo.

Un repas d'après course est servi à la salle des fêtes de GIGONDAS pour les coureurs SOLO uniquement.

DOUCHES :

Il est possible de prendre une douche à l'arrivée uniquement. L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs. (Peut-être retiré en cas de restrictions sanitaires)

REPOS :

Un coin pour se reposer est mis à disposition dans la salle des fêtes de GIGONDAS (Peut-être retiré en cas de restrictions sanitaires)

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES :

Pour chaque course, un classement général homme et femme et un classement par catégorie homme et femme sont établis.

- VOIR ANNEXE 3

La remise des prix se fera à la salle des fêtes de GIGONDAS

TNVD® TNVD® relaisx4: le 24/04 horaire à venir sur www.grandraidventoux.com

Les coureurs doivent être présents à leur remise des prix aucun lots et trophées ne sera remis avant et après la cérémonie.

RÉCLAMATIONS :

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course à GIGONDAS dans un délai compatible avec l'événement.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES :

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout

moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

différer le départ de quelques heures au maximum

modifier les barrières horaires

annuler l'épreuve

neutraliser l'épreuve

arrêter l'épreuve en cours

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 30 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

JURY :

Il se compose :

-du Président de Team Sports 84

-du Directeur de course

-d'un représentant des coureurs

et toute personne choisie pour ses compétences par le président et le directeur de course

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ASSURANCE :

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du

concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence.

DROITS A L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

ANNEXE 1 :

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement, sans préavis, pour toute raison qu'il juge nécessaire au bon déroulement de la course, sa sécurité et son intégrité.

ANNEXE 2 :

CERTIFICATS ET LICENCES ACCEPTES :

Quels sont les certificats médicaux acceptés :

- Un certificat médical de moins d'un 1 an à la date de la compétition
- Un certificat médical mentionnant la non contre-indication à la pratique du sport en compétition
- Un certificat médical compréhensible dans la langue de l'organisateur (ou de façon à ce que l'organisateur soit apte à le comprendre)

Licences sportives acceptées :

- Licence FFA (Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running) : OUI
- Licence FFTRI : NON
- Licence FFCO : NON
- Licence FFPM : NON
- UFOLEP : OUI, à condition d'y voir "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"
- Toute licence de fédération agréée : OUI à condition qu'il y soit mentionné "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition" ou "course à pied en compétition"